

# Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Jeudi 28 mars 2024 à 14h30 à BANON

Mme Michèle MOUTTE est désignée secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint avec 25 délégués présents et 7 procurations, soit 32 voix.

## 1 – Comptes financiers uniques 2023

### A. CFU 2023 – Budget Principal

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	5 170 330,39 €
	Recettes	5 677 132,97 €
	Excédent antérieur reporté	1 671 385,16 €
Soit un excédent de clôture de 2 178 187,74 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	1 751 504,44 €
	Recettes	1 842 282,31 €
	Déficit antérieur reporté	- 510 408,33 €
Soit un déficit de clôture de - 419 630,46 €		

### B. CFU 2023 – Budget économie

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	841 293,38 €
	Recettes	1 588 801,09 €
	Excédent antérieur reporté	548 162,86 €
Soit un excédent de clôture de 1 295 670,57 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	1 371 701,60 €
	Recettes	1 892 752,46 €
	Déficit antérieur reporté	- 929 047,94 €
Soit un déficit de clôture de - 407 997,08 €		

### C. CFU 2023 – Budget déchets ménagers

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	2 083 508,80 €
	Recettes	746 643,88 €
	Excédent antérieur reporté	409 045,23 €
Soit un excédent de clôture de 1 078 468,44 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	1 269 578,69 €
	Recettes	746 643,88 €
	Excédent antérieur reporté	625 820,46 €
Soit un déficit de clôture de - 522 934,81 €		

### D. CFU 2023 – Budget SPANC

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	14 075,93 €
	Recettes	15 210,00 €
	Excédent antérieur reporté	9 805,78 €
Soit un excédent de clôture de 10 939,85 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	0 €
	Recettes	2 436,00 €
	Excédent antérieur reporté	2 436,00 €
Soit un excédent de clôture de 4 872,00 €		

Le président quitte la séance  
Mme Michèle MOUTTE est désignée présidente de séance et procède au vote des comptes financiers uniques  
Les CFU 2023 sont adoptés à l'unanimité.

## 2 – Affectations des résultats

### A. Budget principal

Il est proposé de prélever 671 803,11 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 1 506 384,63 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

### **B. Budget Economie**

Il est proposé de prélever 813 813,68 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 481 856,89 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau ».

### **C. Budget déchets ménagers**

Il est proposé de prélever 223 039,75 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 855 428,69 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

### **D. Budget SPANC**

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2024.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats.

## **3 – PARC D'ACTIVITES DE DAUPHIN**

L'assemblée autorise à l'unanimité le dépôt et la signature du permis d'aménager.

## **4 – ST MAIME – Transfert de subvention**

La Commune a bénéficié en 2019 de la dotation de solidarité pour le rétablissement du cours normal de la rivière et propose de la transférer à la Communauté.

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert de cette subvention.

## **5 – SIMIANE LA ROTONDE – Acquisition d'une propriété**

La municipalité sollicite la communauté pour procéder à l'achat d'une propriété située en plein cœur du village pour y réaliser un café et un hôtel avec 4 à 6 chambres.

L'assemblée décide à l'unanimité l'acquisition de cette propriété pour 300 000 € et autorise la signature de l'acte.

## **6 – SYDEVOM**

L'assemblée émet un avis favorable à la sortie du département du SYDEVOM.

## **7 – CEREALPES – Transfert de propriété**

L'assemblée autorise à l'unanimité le transfert de propriété à l'Ets Nutrition et santé dont le bail arrive à terme et la signature de l'acte avec la possibilité de désigner Maître SACCOCCIO en tant notaire pour la rédaction de l'acte.

Séance close à 16h04.

Mane, le 29 mars 2024

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS